



Direction Générale des Services

Secrétariat Général

EXTRAIT N°13/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et de publication : 29 Février 2024

Séance du **07 Mars 2024**

Présidence de M. Fred Michel TIRAULT, Maire.

Mme Maryse GOUJON Secrétaire de séance.

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le jeudi 07 Mars à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville du SAINT-ESPRIT régulièrement convoqués, se sont réunis à la Médiathèque Alfred MELON-DEGRAS, lieu désigné pour leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUX A LA COMMISSION D'ÉLABORATION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL

Étaient présents : M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR - Mme Peggy FAGOUR - M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Cynthia JACOB (Adjoints) M. Alexandre GERALD - M. Christian MARTIAL (arrivé à 18h42) - Mme Huguette DELEM - Mme Maryse GOUJON - M. Guybert FIRMIN - Mme Marie-Annick APOCALE - M. Boris VIGILANT - Mme Judith DIALLO - Mme Sabrina TOUYA-PILON - Mme Stéphanie PARTY - Mme Geneviève SUZANNE - M. Steve ALLONGOUT - M. Michel DURANTY - Mme Renée BERNADINE (départ à 20h04) - M. Olivier BERISSON (arrivé à 18h38) Conseillers Municipaux).

Étaient absents (es) excusés (es) :

Procurations : - Mme Ketty MARIE-LUCE à Mme Huguette DELEM
- M. Thierry DORVAN à M. Erick PIGNOL

Étaient absents (es) : - Mme Lindsay SAINT-PIERRE
- Mme Maryse PLANTIN
- Mme Annie GROS-DUBOIS

Secrétaire de séance :

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Maryse GOUJON est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

EXTRAIT N°13/2024

Par délibération n°23-239-1 du 29 juin 2023, l'Assemblée de Martinique a approuvé le lancement de la procédure de modification du Schéma d'Aménagement Régional de Martinique.

Comme le précise l'article L.4433-10 du Code général des collectivités territoriales, une commission chargée du projet d'élaboration du schéma est constituée à l'initiative du Président de l'Assemblée délibérante de la collectivité territoriale de Martinique (CTM).

Cette commission rendra son avis sur le programme d'études et de concertation établi par la CTM, et se prononcera sur les options de développement et d'aménagement du territoire qui lui seront soumises ainsi que sur les différentes parties composant le schéma, au fur et à mesure de l'avancement du programme

Cette commission est constituée des représentants des collectivités et organismes énumérées au II de l'article L.4433-10 du Code général des collectivités territoriales.

=====

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS ET UNE ABSTENTION (OLIVIER BÉRISSON),

1. **DESIGNE** M. Erick **PIGNOL** en tant que représentant titulaire et M. Eddy **LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRÈRE** en tant que représentant suppléant de la ville à la Commission d'Elaboration du Schéma d'Aménagement Régional (CESAR).
2. **DONNE** mandat au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 21h16. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Saint-Esprit, le **07 mars 2024**



Le Maire,

Fred Michel **TIRAULT**

La secrétaire de séance,

Maryse **GOUJON**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis en sous-préfecture du Marin le



Le Maire,

Fred Michel **TIRAULT**